

Les CFF et l’Ancienne Gare se sont entendus

Les associations actives à l’Ancienne Gare ne s’opposent pas à la construction de la **tour de l’Esplanade**. Les CFF verseront des compensations financières pendant les travaux.

DOMINIQUE MEYLAN

FRIBOURG. L’association Ancienne Gare, qui représente le Belluard Bollwerk International (BBI), le Festival international de films de Fribourg (FIFF) et le Nouveau Monde, peut voir l’avenir avec sérénité. Elle a signé hier une convention avec les CFF, qui permet de pérenniser ses activités pendant la construction de la tour de l’Esplanade à Fribourg.

Cet édifice de 19 étages, dont les CFF sont maîtres d’ouvrage, promet de changer l’image du quartier. Il est situé à quelques mètres seulement de l’Ancienne Gare, ce qui occasionne de nombreuses inquiétudes aux associations culturelles actives en ces lieux. La convention prévoit un ensemble de règles de cohabitation ainsi que des compensations financières.

Le jour choisi pour cette annonce ne tient pas au hasard. La mise à l’enquête de la modification du Plan d’aménagement de détail (PAD) par la ville se terminait hier. Sans cet accord, l’association menaçait de faire opposition.

«Au début, nous n’avions même pas la garantie que les travaux ne signifiaient pas la mort des trois associations», rapporte Elias Moussa, président de l’association Ancienne Gare. Trois ans de négociations ont été nécessaires. Les acteurs culturels se sont montrés intransigeants sur un point: ils ne voulaient pas déménager.

La terrasse s’agrandit

L’association possédait un argument de poids. Une servitude, dont les CFF avaient besoin pour construire leur parking souterrain. En échange, le café a obtenu l’agrandissement de sa terrasse de trois à quatre mètres. Démonté pendant les travaux, cet espace sera reconstruit et aménagé par les CFF.

La convention prévoit toute une série de compensations financières. Le café culturel de l’Ancienne Gare recevra une indemnité annuelle, notamment pour lui donner les moyens d’attirer un public différent. Si son chiffre d’affaires diminue, il percevra une compensation pour pertes d’exploitation. Le Nouveau Monde sera indemnisé sur le même modèle.

Quant au FIFF et au BBI, dont l’activité publique se limite à quelques semaines



La tour de l’Esplanade changera profondément le quartier de la gare à Fribourg. DOMINIQUE PERRAULT ARCHITECTE

par année, les CFF se sont engagés à couvrir une éventuelle délocalisation. Cet argent sera versé même si les manifestations choisissent de rester à l’Ancienne Gare. Les montants précis n’ont pas été révélés. «Ce n’est pas des centaines de milliers de francs, affirme Elias Moussa. Les associations n’ont pas la volonté de s’enrichir.»

Un travail de coordination a également été convenu. «Nous ne voulons pas diminuer le nombre d’événements», rapporte Leandro Suarez, administrateur du Nouveau Monde. Pour ce faire, les accès et la sécurité du public seront assurés en tout temps. Les travaux auront majoritairement lieu de jour.

A l’avenir, cette collaboration devrait se poursuivre avec les locataires de la tour «pour que leurs activités ne causent pas de concurrence dommageable», avertit Elias Moussa. Comme l’édifice contiendra des logements, la question du bruit devra être réglée. «La place de l’Ancienne Gare va changer et il faudra faire avec», conclut le président de l’association. ■

Une tour au centre

Absents hier de la conférence de presse tenue par l’association Ancienne Gare, les CFF confirment la signature d’un accord de coordination et de cohabitation sans fournir plus de commentaires. Au mieux, la mise à l’enquête de la tour de l’Esplanade est prévue à la fin de cette année. Si la procédure suit son cours, les travaux pourront commencer fin 2019. Ils auront lieu en deux temps: tout d’abord, la place sera démantelée pour permettre la construction d’un parking souterrain. Puis la tour sera érigée.

Selon le projet présenté en juin 2012, l’édifice fera environ 68 mètres de haut. Dévisé à 50 millions de francs, il comprendra des commerces, des bureaux et des logements sur 12 000 m². Au 9^e étage se trouvera un restaurant avec une terrasse offrant une vue panoramique sur la ville. L’architecte français Dominique Perrault, qui a conçu la Bibliothèque de France, est l’auteur de ce projet. DM

Sud fribourgeois

Pas de cadeau avec l’argent de la BNS

Le Conseil d’Etat ne veut pas consacrer la moitié des 49,3 millions de francs versés par la BNS à un crédit d’impôt pour les contribuables.

FISCALITÉ. Les cantons et la Confédération se partageront cette année 2 milliards de francs, pris sur les bénéfices de la Banque nationale suisse (BNS). Dix députés – notamment les PLR Nadine Gobet (Bulle), Didier Castella (Pringy) et Yvan Hunziker (Semsales), ainsi que l’UDC Gabriel Kolly (Corbières) – proposent de consacrer la moitié des 49,3 millions de francs que recevra Fribourg à un crédit d’impôt unique, de 80 francs par personne. Le Conseil d’Etat juge la mesure prématurée et trop complexe à mettre en œuvre.

Dans sa réponse au mandat, il rappelle que le versement de 49,3 millions ne garantit pas des comptes 2018 bénéficiaires. «Il paraît dès lors prématuré de vouloir décider de l’usage d’une partie des revenus attendus en cours d’année.» Le Conseil d’Etat n’entend dès lors pas déroger, même temporairement, au principe de non-affectation des bénéfices de la BNS. D’autant que le plan financier de législature prévoit toujours des déficits cumulés de 327,4 millions de francs pour la période 2018-2021.

L’argent de la BNS a aiguisé l’appétit d’autres députés. Le Gouvernement leur servira ces mêmes arguments quand il leur répondra: mandat de Laurent Thévoz (vcg, Fribourg) et consorts «Pro-

motion des classes bilingues et des projets d’immersion grâce aux bénéfices de la BNS»; mandat de Benoît Piller (ps, Avry-sur-Matran) et consorts «Fonds cantonal et en faveur des activités culturelles et sportives»; question de Nicole Lehner-Gigon (ps, Massonnens) «Achat d’appartements sociaux avec la part du bénéfice de la BNS».

Pas si simple que ça

Le mandat demande que chaque contribuable fribourgeois reçoive 80 francs par personne vivant dans son ménage, à déduire de ses impôts 2019. «Si le système de crédit d’impôt développé paraît à prime abord simple, sa mise en œuvre pose des questions juridiques et soulève des difficultés pratiques importantes», prévient le Conseil d’Etat.

Des opérations manuelles fastidieuses – sur près de 190 000 décomptes – ou de coûteuses adaptations des logiciels de taxation pourraient être nécessaires. Notamment parce que le droit fiscal travaille avec la notion de contribuable et non de ménage. «Pour des ménages concubins ou pour des personnes divorcées, il n’est pas rare que les deux parents indiquent avoir les (mêmes) enfants à charge.»

D’autre part, la mesure ne respecterait pas l’égalité de traitement des citoyens. Les personnes qui ne paient pas d’impôts en sont exclues, ainsi que celles imposées à la source – ce qui est «contraire aux jurisprudences rendues».

Pour toutes ces raisons, le Conseil d’Etat demande aux députés de rejeter ce mandat, dont ils ont refusé en mars le traitement urgent. XS

Dans les communes

La Verrerie

Patrimoine. Les 40 citoyens réunis en assemblée, mardi dernier au Crêt, ont donné leur aval à la commune pour vendre l’ancienne école de Progens. Cela à l’unanimité. «Nous avons un acheteur, un citoyen de la commune qui aimerait en faire une maison familiale», indique Marc Fahrni, syndic. La transaction devrait s’élever «aux alentours de 450 000 francs». Ce bâtiment a accueilli l’école maternelle jusqu’en juillet 2016, ainsi qu’un locataire, dans l’ancien appartement du régent, jusqu’au début de l’année. Comme celui-ci, d’autres bâtiments ont été réaffectés depuis l’ouverture à la rentrée 2016 du complexe scolaire centralisé au Crêt. La cure de Progens a été transformée en appartements. L’ancienne école de Grattavache héberge désormais l’école maternelle et le Service social de la Haute-Vevveyse. Quant à l’ancienne administration du Crêt, elle est «à vendre ou à louer».

Facture finale. Bonne nouvelle: la construction de la nouvelle école aura coûté 8,44 millions de francs au lieu des 8,5 mio projetés.

Comptes. L’exercice comptable de l’année écoulée boucle avec un bénéfice de 90 500 francs, sur un total de charges de 5 millions. Et cela, après des amortissements supplémentaires de 304 000 francs. «La bonne surprise est venue des recettes fiscales, notamment celles sur les personnes morales», relève le syndic.

Cercle scolaire. Les travaux en vue de la fusion du cercle scolaire de la commune avec celui de Semsales avancent. «On est en train de potasser le nouveau règlement et les adaptations des transports et des accueils extrascolaires, entre autres», précise Marc Fahrni. Les deux communes bénéficient d’une dérogation du canton jusqu’à l’été 2019 pour se mettre aux normes. FP

Conseil d’Etat Séance du 8 mai 2018

Le Conseil d’Etat a:

PROMULGUÉ la loi du 21 mars 2018 modifiant la Loi sur la péréquation financière intercommunale (entrée en vigueur: 1^{er} janvier 2019); la loi du 22 mars 2018 sur les finances communales (LFCo) (entrée en vigueur: 1^{er} janvier 2021); la loi du 23 mars 2018 sur l’accueil de la commune municipale bernoise de Clavaleyres par le canton de Fribourg et sa fusion avec la commune de Morat (LFClA) (entrée en vigueur: 1^{er} juin 2018);

ADOPTÉ ET TRANSMIS au Grand Conseil le projet de décret 3 relatif aux naturalisations; la réponse à la question Pasquier Nicolas/Bischof Simon - Agissements de CarPostal en trafic régional subventionné; la réponse à la question Aebischer Eliane/Flechtner Olivier - Cadence à la demi-heure continue de la S1 entre Fribourg et Berne;

MODIFIÉ le règlement du personnel de l’Etat (durée du travail en cas de grossesse et de maternité et allaitement);

NOMMÉ un nouveau membre au sein de la commission de surveillance des professions de la santé et des droits des patients et patientes; du Sénat de l’Université. La composition des commissions de l’Etat et des comités de pilotage (COPIL) est visible sur la page www.fr.ch/commissions;

RÉPONDU à plusieurs consultations fédérales. Ces réponses seront publiées ces prochains jours sous www.fr.ch/consultations_federales.

En bref

FRIBOURG ET VILLARS-SUR-GLÂNE

Un tuk-tuk pour favoriser le lien social

L’association REPER lance un projet original. Pendant huit semaines à Villars-sur-Glâne, puis à Fribourg, un service d’accompagnement et de transport sera proposé gratuitement en priorité aux aînés, selon un communiqué. Un tuk-tuk, conduit par un bénéficiaire du programme minijob de REPER, pourra être sollicité en téléphonant au 076 823 19 57. Cette initiative doit favoriser le lien social et intergénérationnel. Pour les jeunes adultes responsables de la conduite, c’est un moyen d’insertion professionnelle. Cette action a commencé le 14 mai à Villars-sur-Glâne et le 3 septembre à Fribourg. Elle aura lieu en semaine, de 9 h à 17 h.

MATRAN

Trois personnes blessées dans une violente collision

Un homme de 30 ans a été grièvement blessé dans un accident à Matran dimanche matin. Le conducteur de la voiture dans laquelle il se trouvait a perdu la maîtrise de son véhicule à la hauteur de la sortie d’autoroute. Celui-ci est parti en tête-à-queue, est arrivé sur la voie de décélération où il est entré en collision avec une autre auto. Il a encore grimpé un talus et percuté un mur antibruit. Les deux conducteurs ont été blessés. Celui qui a provoqué l’accident avait bu de l’alcool. Le pronostic vital du passager est engagé, selon un communiqué de la police. La sortie de Matran a été fermée pendant deux heures.



TOUT EST PROTÉGÉ

SAUF LES RÉFUGIÉS

Agissez sur amnesty.ch

AMNESTY INTERNATIONAL